

CONVENTION COLLECTIVE  
INTERVENUE ENTRE

01 OCT 26 14 32

SECTEUR

SANTE ET BIEN-ETRE

EMPLOYEUR: HOPITAL LAVAL (1975)  
Nom  
2725 chemin Ste-Foy  
Adresse  
Ste-Foy, Québec, G1V 4G5

PAR MESSAGE

ET

ASSOCIATION ACCREDITEE: ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES  
PARA-MEDICAUX DU QUEBEC (A.P.P.M.Q.)  
Nom  
C.P. 2165  
Adresse  
St-Romuald, Québec, G6W 5M5



L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires Sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 23 juillet 1981. Cependant les articles et annexes prévus à l'article 41.02 sont rétroactifs à la date de la signature du présent document.  
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent document par l'entremise de leurs représentants autorisés ce vingt sept (27) ième jour de août 19 81.

POUR L'EMPLOYEUR

Louis Robeys

POUR L'ASSOCIATION

Salvatore Bouffard président

RENSEIGNEMENTS

DATE DE L'ACCREDITATION:

2 | 3    0 | 7    8 | 1

NUMERO DE DOSSIER DE L'ACCREDITATION:

Q-1245-48

NOMBRE DE SALARIES REGIE PAR CETTE CONVENTION:

4

DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE : au niveau local

05    08    81

CETTE CONVENTION COLLECTIVE DEMEURE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1982